



NOTE DE POLITIQUE

SUR L'IDENTIFICATION ET L'ANALYSE DES INSTRUMENTS PRIORITAIRES LIÉS À LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION AFRIQUE (EMS DE L'UA) : UN PAS VERS LEUR DOMESTICATION POUR UNE GOUVERNANCE AMÉLIORÉE DES PÊCHES

REMERCIEMENTS

Cette note d'orientation a été élaborée à partir de la mission de conseil (n° de marché : 09/AU-IBAR/000/DGII/22) menée par le Centre pour la gestion des côtes - Centre Afrique de Excellence en résilience côtière à l'Université de Cape Coast pour l'Union africaine Bureau Africain des Ressources Animales (UA-IBAR) dans le cadre de son projet de Gouvernance des Pêches (FISHGOV 2) financé par l'Union africaine et l'Union européenne.

Résumé exécutif

La liste des instruments mondiaux liés à la pêche et à l'aquaculture est interminable, comme c'est le cas avec ceux sur l'environnement. Grâce à des études approfondies et à l'engagement d'experts auprès des parties prenantes, l'UA-Le BIRA a identifié 25 instruments prioritaires pour une domestication parmi les États membres de l'UA. L'analyse de ces instruments apportent de la clarté sur les défis qui entravent une domestication efficace. Dans ce contexte, des stratégies visant à améliorer la participation des États membres de l'UA à une gouvernance efficace des pêches ont été mises en

place. été suggéré.

1. Introduction

Les instruments internationaux fournissent des orientations et des orientations générales sur la promotion et développement des ressources halieutiques et aquacoles avec des considérations détaillées sur les aspects biologiques, conditions économiques, sociales et environnementales. Les instruments sont très importants pour la conservation du milieu aquatique général et de la biodiversité qui s'y trouve, ainsi que de l'ensemble de la gouvernance de ces ressources. Malgré leur immense importance et la disponibilité de ces instruments, leur acceptabilité, leur intégration et leur utilisation par les États membres de l'UA restent un défi majeur. En effet, de nombreux pays membres ont échoué dans leurs tentatives d'assurer une bonne gouvernance des pêches. pratiques qui en résultent.

2. Méthodologie

Les instruments ont été priorisés en raison de leurs liens directs avec les environnements aquatiques et ressources et leur pertinence pour aider à résoudre des problèmes et des défis

spécifiques liés à la pêche et l'aquaculture sur le continent. Chaque instrument a été analysé en fonction de sa portée, objectifs, forces, faiblesses et avantages de sa domestication.

Les étapes méthodologiques suivantes ont été utilisées.

- Examen documentaire de documents sur divers instruments internationaux
- Engagements des parties prenantes (y compris l'UA-BIRA et les représentants si les États membres de l'UA) impliquant discussion et priorisation des instruments
- Analyse du contenu des instruments prioritaires
- Proposition de stratégies pour une domestication efficace

3. Résultats

Les résultats de l'analyse sont :

3.1 Les 25 instruments peuvent être classés en trois groupes comprenant 1) les instruments spécifiques aux pêcheries instruments, 2) protection de l'environnement, contrôle de la pollution et biodiversité instruments et 3) d'autres instruments tels que ceux proposés par l'Union européenne (UE), Organisation mondiale du commerce (OMC) et Organisation internationale du travail (OIT) entre autres.

3.2 L'incapacité à domestiquer et à promulguer les instruments dans les lois nationales a gravement affecté la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques et ressources environnementales dans les États membres de l'UA.

3.3 La domestication inadéquate des instruments mondiaux prioritaires dans le domaine de la pêche et Les secteurs de l'aquaculture parmi les États membres de l'UA ont retardé le développement économique dans de nombreux pays. façades.

4. Stratégies

Nous proposons les stratégies suivantes pour améliorer la participation des États membres de l'UA

- 4.1 Établir des mesures visant à promouvoir la volonté politique parmi les États membres de l'UA de domestiquer et mettre en œuvre les instruments prioritaires.
- 4.2 Renforcer les capacités des organisations concernées, notamment gouvernementales et non gouvernementales. gouvernementaux pour domestiquer et mettre en œuvre les instruments.
- 4.3 Établir une plateforme de sensibilisation et de sensibilisation des citoyens, des médias, des OSC, le monde universitaire et d'autres parties prenantes sur les avantages de la domestication de ces instruments et la nécessité de plaider en faveur de leur mise en œuvre.
- 4.4 Mettre en place des mécanismes de suivi, de contrôle et d'audit des processus de domestication UA MS.
- 4.5 Établir des mesures pour renforcer l'inclusivité en impliquant les communautés locales et les individus et des experts dans la domestication des instruments.

5. Conclusion

Des efforts consciencieux doivent être déployés pour adopter des stratégies efficaces visant à domestiquer ces instruments pour assurer le développement durable dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

6. Recommandations politiques

- 6.1 Adopter des stratégies pour une participation efficace aux différents régimes. Par exemple, tirer les leçons des institutions régionales, à savoir la SADC qui a travaillé sur la domestication aux côtés d'autres institutions régionales spécialisées telles que COMHAFAT,

RECS et AU- IBAR.

6.2 Promouvoir la cohérence des politiques au sein du secteur guidé par le PFRS.

6.3 Développer des mécanismes pour suivre les actions entreprises par les États membres de l'UA après la domestication

6.4 Investir dans la formation de la prochaine génération d'experts du secteur de la pêche et créer opportunités d'emploi/d'emploi et d'entrepreneuriat pour qu'ils restent dans le secteur

6.5 Renforcer les capacités des États membres de l'UA à mettre en œuvre des résolutions contraignantes et recommandations des institutions internationales/régionales, à savoir l'ICCAT, etc.

6.6 Implication d'experts (scientifiques et administratifs) des États membres qui seront impliqués dans ICCAT et autres négociations clés sur la pêche.

6.7 S'engager dans des actions de sensibilisation ciblées et des partenariats avec les partenaires de développement pour durabilité.

6.8 A encouragé les pays à s'impliquer davantage dans le développement international pour apprendre, et se développer économiquement et pour le réseautage.

6.9 Coordination de tous les projets et programmes de pêche en Afrique à travers les réseaux

6.10 Encourager les pays à payer leurs cotisations pour conserver leur droit de vote et ne pas perdre eux.

6.11 La nécessité de suivre les politiques et autres questions émergentes qui surviennent chaque année, c'est-à-dire la CNUDM, etc. est primordiale.

6.12 La coordination de tous les projets et programmes de pêche dans les États membres de l'UA à travers les réseaux est fortement encouragé.

6.13 Développer des systèmes pour suivre la domestication mais aussi le suivi de la mise en œuvre résultats ; et enfin.

6.14 Promouvoir une structure organisationnelle et une culture qui permettent l'accès aux données et informations sur la pêche et l'aquaculture.

Références et sources suggérées

1. **Tout Arif, A. (2008).** Une introduction à la recherche sur le droit international de la pêche. Cité de https://www.nyulawglobal.org/globalex/International_Fisheries_Law.html#Intro le 22- 08-2022
2. **En ligne Willmann, R. (2001).** Instruments internationaux de gestion des pêches dans l'océan Indien. https://aquadocs.org/bitstream/handle/1834/854/rolf_willmann.pdf?sequence=1&isAllowed=y
3. **Shine, C. et de Klemm, C. (1999).** Les zones humides, l'eau et le droit : utiliser le droit pour faire progresser les zones humides conservation et utilisation rationnelle. Gland : UICN et Bonn : Centre du droit de l'environnement de l'UICN. <http://www.ecolex.org/server2.php/libcat/docs/LI/MON-064123.pdf>.
4. **Koester, Veit. (2012)** « Testing Times : l'efficacité de cinq mesures internationales liées à la biodiversité Conventions - Par Karin Baakman. » Revue de la Communauté européenne et internationale Loi environnementale. Source commerciale